

## **REUNION DU 14 MAI 2012**

Convocation : 7 mai 2012

Affichage : 16 mai 2012

L'an deux mille douze, le quatorze mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le sept mai, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves HAIRON, Maire.

**Etaient présents** : HAIRON Yves, GONZATO Elisabeth, FLEURY Gilbert, COTTEBRUNE Serge, BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, FEUILLIE Claude, GALBADON Thérèse, LEPORTIER Patrick, NÉE Marcel, OLIVIER Christine, PASQUIER Marie-Hélène, ROINÉ Philippe.

**Absent excusé** : TRAVERS Régine

**Secrétaire de séance** : NÉE Marcel

**Début de la séance** : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 2 avril 2012, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **URBANISME**

Déclarations préalables :

- COTTEBRUNE Serge – 26 Les Chênaies : Construction d'un appentis.
- SCP SAVELLI – 41 Les Bertrands : Division de parcelle en vue d'une construction.
- DESMEULLES Sébastien – 8 Les Corbières : Construction d'un abri de jardin.
- ENAULT Ludovic – 41 Le Vurfrêne : Construction d'un abri de jardin.

Certificats d'urbanisme :

- VASLOT Rémi – Hauteville : Construction d'une maison. La zone Nk étant prévue pour quelques constructions lorsque le réseau d'eau aura été renforcé, le Conseil Municipal donne un avis défavorable à cette demande, malgré la proposition du pétitionnaire de poser un sur presseur à sa charge.
- DÉCATHLON – ZA Claude Chappe : Extension d'un bâtiment commercial.

Permis de Construire :

- BELLIN Stéphane – 24 Route d'Hardinvast : Construction de deux bâtiments agricoles et une cabane.
- ADAM Gérald et LEPETIT Séverine – 38 Hameau Dubost : Construction d'un garage et d'un préau.
- TOHIER Cédric et MONHUREL Audrey – 105 Les Amontoux : Construction d'une maison.
- SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX – 3 RN 13 : Construction d'un refuge-fourrière.

A ce sujet, Monsieur le Maire indique qu'une réunion d'information a été organisée le 2 mai avec les riverains les plus concernés par ce projet. Celle-ci a été houleuse, concernant principalement les nuisances sonores, ainsi que l'accès à la RN 13. L'assemblée sera très vigilante sur ce dossier, et attend les avis des différents services pour se prononcer. Le

bâtiment relevant de la catégorie des Etablissements Recevant du Public, la durée de l'instruction de ce dossier est portée à 5 mois.

Monsieur le Maire indique également que le Permis de Construire Modificatif de Leroy Merlin, relatif aux accès par les ronds-points a été accepté le 10 mai. Le chantier commencera en septembre 2012, pour une ouverture souhaitée en septembre 2013.

### **DEUXIEME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'UBANISME**

La commune va entamer une modification du Plan Local d'Urbanisme relative à la suppression d'un passage réservé à la « Gravelle de Haut » et au règlement de la zone 1AUx des « Hauts Vents », au niveau de la hauteur maximale de l'égout des bâtiments.

### **RÉNOVATION DE LA MAISON DU SONNEUR : AVANT-PROJET SOMMAIRE**

Serge COTTEBRUNE présente à l'assemblée l'Avant-Projet Sommaire, ainsi que l'estimatif des travaux, dont le montant s'élève à 452.800 € HT, sans compter les missions annexes (mission SPS, maîtrise d'œuvre, diagnostics, frais d'appel d'offres...). Le coût étant plus élevé qu'initialement prévu, l'assemblée s'interroge sur le bien-fondé de cette dépense. Monsieur le Maire indique également que, pour des raisons de sécurité, si les travaux ne sont pas exécutés, la location de cette salle sera de plus en plus compromise. Le montant à verser au Maître d'œuvre en cas d'arrêt de ce projet, serait de 12591,01 €.

En parallèle, si le conseil décide de valider ce projet, le commerce de proximité sur la Z.A. des Chèvres sera inévitablement repoussé.

L'assemblée décide, par sept voix pour, six voix contre, et une abstention, de mener ce projet à bien, tout en essayant de le revoir à la baisse. Une réunion sera organisée le mardi 29 mai afin de voir ce qui peut être modifié pour baisser au maximum le coût de ce projet.

A la suite de cette réunion, le Maître d'œuvre sera invité à continuer son étude pour proposer l'Avant-Projet Définitif lors de la prochaine réunion de conseil municipal, et déposer la demande de Permis de Construire au plus vite.

### **TRANSPORT SCOLAIRE**

Une réunion s'est tenue le 26 avril avec Michel Lerenard, lors de laquelle il a été évoqué l'avenir du transport scolaire primaire sur la commune. Par défaut, cinq arrêts sont proposés par les services du Conseil Général (« Gueule du Brochet », « Landes », « Rocamboles », « Amonteux » et « City Park »). La sécurisation de ces arrêts sera en partie financée par le Conseil Général, mais une bonne partie reste à la charge de la commune. Dans ces conditions, la commune ne participe pas aux frais de fonctionnement. Afin de maintenir un service utile à la population, il a été proposé par les élus de rajouter deux arrêts aux cinq proposés : les « Chênaies » et les « Bertrands ». Le rajout de ces deux arrêts implique une participation de la commune aux frais de fonctionnement, évaluée entre 5.000 € et 10.000 € par an, ainsi que le financement en totalité de leur sécurisation.

L'assemblée regrette la politique du Conseil Général visant à supprimer des services publics appréciés des habitants. La réforme des transports qui devait être, à l'origine, basée sur des questions de sécurité, est finalement basée sur l'aspect financier. Le Conseil Municipal regrette également que le Conseil Général n'assume pas intégralement sa mission de transport comme il devrait le faire dans le cadre de sa compétence, et que les communes doivent payer pour en bénéficier convenablement.

L'assemblée décide, par 12 voix pour et 2 contre (Christine Olivier, et Philippe Roiné, qui estime que la cause aurait pu être mieux défendue afin que le service actuel soit maintenu), d'accepter la solution proposée : sept arrêts et une participation financière entre 5.000 et 10.000 €. L'assemblée autorise le Maire à signer toute convention allant dans ce sens et devra prévoir, dans le Budget 2013, des fonds pour la sécurisation des arrêts, ainsi qu'une ligne budgétaire pour le financement des frais de fonctionnement de ce transport.

Par ailleurs, concernant le transport scolaire secondaire, les arrêts seront les cinq proposés initialement par le Conseil Général auxquels sera ajouté l'arrêt de la « Salle Polyvalente »,

inutile pour le transport primaire. Pour le secondaire, aucune participation ne sera demandée à la commune.

### **GARDERIE PÉRISCOLAIRE**

Pour la rentrée scolaire 2012 - 2013, il est probable que les inscriptions à la garderie périscolaire soient en augmentation. Si tel était le cas, les plannings des agents communaux pourraient être revus en fonction ainsi que les tarifs.

Également, il est évoqué une modification dans le fonctionnement de la garderie du soir. Afin d'éviter les disparités et les oublis des parents, le goûter serait fourni par la commune, moyennant une participation revue à la hausse.

### **CONVENTION POUR L'EXTENSION ÉLECTRIQUE AUX « JARDINS DE LA MAIRIE »**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une convention proposée par ERDF et relative à l'extension du réseau électrique. Celle-ci a pour objet l'extension pour alimentation électrique du lotissement de 18 lots dans le bourg, en face de la mairie, objet du Permis d'Aménager numéroté PA 050 599 11 Q 0005 accepté le 30 janvier 2012.

Le montant de la participation de la commune, comme prévu dans le cadre du Permis d'Aménager, s'élève à 22 498,82 € HT.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour cette participation et autorise le Maire à signer cette convention, ainsi qu'à en payer la participation.

### **DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier du « Hague Racing Club Juniors » de Beaumont-Hague demandant une subvention pour l'organisation de différentes manifestations relatives à la prévention routière et qui compte dans ses rangs deux adhérents de la commune.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande, considérant qu'il n'est pas envisageable de verser une subvention à toutes les associations ayant des adhérents tollevastais.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Desserte en téléphonie du « Bourg » : Orange a formulé une réponse à la demande de la mairie suite à la réunion de conseil du 27 février concernant le faible débit internet constaté dans le bourg. Cette réponse indique que « la technologie ADSL n'est pas définie comme un service universel comme peut l'être le téléphone fixe ». En effet, la seule réponse proposée est la technologie satellitaire.
- Rentrée scolaire 2012-2013 : Les effectifs repartent à la hausse, avec, actuellement, un prévisionnel de 129 enfants.
- Prochaine réunion : La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le lundi 25 juin 2012 à 20h30.

*Fin de la séance : 23h10*